



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 3 octobre 2008 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 61 membres présents lors de l'appel.
12 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Daniela Antonino, Bernard Calame, Georges-Henri Chevallaz, Philippe Chevalley, Giampiero Corrado, Olivier Genton, Danièle Gutowski, Jean-Claude Merminod, Eric Poget, Rabah Sam, Catherine Turin
Absent : M. Christian Heinimann
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 juin 2008.
3. Assermentation.
4. **Préavis No 16/2008**
Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL).
Commission ad hoc, le 10 septembre 2008, à 20h, au Motty, salle des conférences.
5. **Préavis No 17/2008**
Arrêté communal d'imposition pour l'année 2009.
Commission des finances, le 17 septembre 2008, à 20 h, au Motty salle des conférences.
6. **Préavis No 18/2008**
Règlement du personnel communal et échelle de traitements.
Commission ad hoc, le 18 septembre 2008, à 20 h, Mon Repos, salle de Municipalité. **Commission des finances** le 17septembre 2008 à 20h, au Motty salle des conférences.

7. **Communications Municipales**
8. **Divers et propositions individuelles.**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes.

Pour commencer, il souhaite remercier toutes celles et ceux qui étaient présents à notre sortie du Conseil le 13 septembre dernier. La journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité malgré une météo très humide.

Il souhaite amener un rectificatif au sujet du papillon mis sur les tables « la Suisse est belle ». Vendredi 10 octobre dès **19h** et non 18h.

Au chapitre de la correspondance

- J'ai reçu une lettre du FC Echandens datée du 5 juillet. Annexe 1 du PV.
- J'ai reçu en copie une lettre envoyée par notre municipalité en date du 11 juillet à Mme Anne-Catherine Lyon. Annexe 2 du PV.
- En réponse à cette première lettre, j'ai également reçu la réponse de Mme Lyon datée du 12 août. Annexe 3 du PV.
- Le 29 août, j'ai reçu une lettre du comité d'organisation du voyage d'études à Guédelon. Annexe 4 du PV.

Au chapitre des représentations

- Le 4 juillet je me suis rendu à la très sympathique cérémonie des promotions à l'Espace Nicollier ; beaucoup d'émotion pour ces jeunes qui quittent l'école obligatoire et partent dans la vie. Je suis ensuite allé au souper des professeurs, qui s'est déroulé dans une ambiance très agréable.
- Le 1^{er} août j'étais présent aux festivités de la Fête Nationale à la Coquerellaz, où la météo nous a finalement permis de passer une très belle soirée, bien que ce n'était pas donné au départ.
- Le 24 août je me suis rendu au repas du 75^{ème} anniversaire du FC Ecublens où j'ai pu constater que l'engagement des bénévoles dans cette société était toujours très fort. Je leur souhaite tout le meilleur pour la suite.
- Le 27 août je me suis rendu comme plusieurs d'entre vous à l'inauguration du nouveau bus scolaire au Collège du Pontet. Ce véhicule assure dorénavant le transport de nos écoliers dans des conditions de sécurité bien meilleures.
- Le 30 août j'ai eu le plaisir de me rendre à la traditionnelle et conviviale Fête à Renges.
- Le 7 septembre j'ai été soutenir notre équipe lors du match retour des autorités d'Ecublens et Echandens.
- Le 8 septembre j'ai représenté notre conseil lors de la visite du Conseil d'Etat dans le nouveau district de l'ouest.
- Le 24 septembre je me suis rendu à l'inauguration du nouveau terrain multisports au Pontet, terrain d'ores et déjà très fréquemment utilisé par les jeunes.
- Le 27 septembre je me suis rendu à la Fête du Motty organisée par la paroisse d'Ecublens-St-Sulpice.

Au chapitre des manifestations à venir

- Demain se déroule au Collège de la Plaine à Chavannes la revue du SDIS Chamberonne.

- Lundi, le 6 octobre, il y aura ici même la Réception des nouveaux bourgeois et des jeunes citoyens.
- Vendredi 7 novembre le repas de soutien du Tennis-Club Ecublens au restaurant de Dorigny.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 26 JUIN 2008.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Au vote le PV. de la séance du 26 juin est accepté à l'unanimité et **M. le Président** en remercie son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATION.

Pour faire suite à la démission de M. Charles Anderegg, le bureau a reçu la proposition de nommer Mme Emmanuèle de Allegri, laquelle figure sur la liste des «viennent ensuite» de la liste du groupe Forum.

Après lecture du serment par M. le Président, Mme E. de Allegri est assermentée et rejoint ainsi les rangs du Conseil sous les applaudissements de la salle.. L'effectif passe à 62 Conseillers présents.

POINT 4. PREAVIS NO. 16/2008 ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE LA REGION OUEST LAUSANNOIS (ARASOL).

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. David Cananiello.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président nous rappelle que selon l'article 87 du règlement du Conseil ce Préavis fera l'objet d'une discussion point par point avant d'être abordé dans sa globalité. Il propose de ne pas voter point après point mais de voter l'ensemble du Préavis à la fin de la discussion.

Articles : 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7,

Titre 2 : art. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25,

Titre 3 : art. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les comptes séparés est close. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Alberto Perez souhaite émettre un vœu à l'article 10, où il est dit que le Conseil intercommunal est formé des délégués des communes associées désignés par leur Municipalité sur proposition du Conseil communal. Son vœu serait que ce soit le Conseil communal qui désigne les délégués et pas les Municipalités.

M. David Cananiello répond que c'est exactement dans ce sens que va le rapport de la Commission ad hoc qui a demandé à pouvoir élire directement les représentants. Il faut évidemment que les autres Communes soient aussi d'accord avec cette proposition qui devra être faite par les représentants des Conseils dans l'Association.

M. Michel Perlini a une question au sujet de l'article 15 qui parle de majorité et pas de quorum. Comme c'est une association intercommunale, ne devrait-il pas y avoir au minimum un délégué présent pour chaque commune ?

Madame Pascale Manzini, Municipale dit qu'effectivement ce n'est pas précisé, mais ces éléments pourront être remis en discussion lors de l'application de ces statuts au sein de l'Association intercommunale. Elle rappelle qu'il faut que le même texte soit validé par toutes les Communes mais elle nous informe qu'ensuite des éléments qui sont dans l'application du règlement peuvent être faits par les Conseillers eux-mêmes. Cela pourrait donc se faire par la demande d'un vœu.

M. Michel Perlini est satisfait de la réponse pour autant qu'on puisse faire ce vœu !

M. le Président signale que par le PV. de ce Conseil ce vœu sera amené aux représentants.

M. Philippe Turin pense qu'il n'y a pas lieu d'exiger qu'un représentant de chaque commune soit présent lors du Conseil intercommunal, car cela reviendrait à dire que si c'était le cas et qu'une Commune veut bloquer une décision elle s'organise pour éviter qu'il y ait un représentant de chaque commune dans ce Conseil.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 16/2008 est accepté** à l'unanimité, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 16/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois - ARASOL tels que présentés.

POINT 5 PREAVIS 17/2008 ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud. Elle prie l'Assemblée de bien vouloir l'excuser pour une erreur sur le rapport qui mentionne M. Georges- André Chevallaz comme membre présent alors qu'il s'agit de **M. Georges-Henri Chevallaz**. Elle a déjà transmis ses excuses à M. Chevallaz. (ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président rappelle que comme précédemment et selon l'article 87 du règlement du Conseil ce Préavis fera l'objet d'une discussion point par point avant d'être abordé dans sa globalité. Il propose de ne pas voter point après point mais de voter l'ensemble du Préavis à la fin de la discussion.

M. le Président ouvre la discussion.

Art. 1^{er}. **M. Alberto Perez** souhaite déposer un amendement. Il figure en annexe no 5 du PV.

M. le Président demande si cet amendement est appuyé par 5 Conseillers. C'est le cas et l'amendement est mis en discussion.

M. le Président rappelle que l'amendement demande de remplacer « vous propose de maintenir à 66% » par « **vous propose d'augmenter à 67%** ».

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle que ce soir ce Préavis propose de maintenir le taux d'imposition pour une année, soit l'année 2009, alors que certaines communes votent pour plusieurs années. Il s'agit de faire preuve de prudence. **M. le Syndic** nous rappelle qu'aujourd'hui nous avons une fortune suffisante pour que l'on puise dans les réserves. Bien évidemment, on aura aussi besoin de ces réserves plus tard pour les investissements prévus. Les résultats 2008 montrent que nous aurons un excédent de recettes et cet excédent ira également en supplément de la fortune. C'est la raison pour laquelle **M. le Syndic avec les Membres de la Municipalité** proposent et insistent pour maintenir le taux d'imposition pour 2009 à 66%.

M. Alberto Perez demande à la Municipalité quelques éclaircissements. Le fait d'augmenter le taux d'imposition d'un point aurait 2 effets. Le premier serait de rapporter à la Commune un montant supplémentaire d'env. frs. 350'000.-- et le second serait un allègement de la péréquation. En fait, dans son esprit ce serait un acte symbolique qui sera certainement visible par l'image que peut donner Ecublens à l'extérieur mais qui ne sera par forcément lourd à supporter par les contribuables.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement. Elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit l'amendement.

Au vote l'amendement **est refusé** à une très large majorité avec 8 oui et 6 abstentions.

M. le Président poursuit toujours avec l'article 1^{er}, puis 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

A l'article 10, **M. Michel Michel Miéville** propose un amendement. Il figure en annexe no 6 du PV.

M. le Président demande si 5 Conseillers soutiennent l'amendement. C'est le cas aussi l'amendement est mis en discussion.

M. Pierre Kaelin, Syndic prend comme exemple Balélec, qui est une manifestation sur Ecublens a besoin d'une organisation qui demande beaucoup d'investissement de personnes au niveau de la police, des pompiers et de la protection civile et pour toutes ces personnes il faut payer les heures supplémentaires etc. Dans le cadre de Balélec ce taux est négocié à forfait avec satisfaction, il y a un plafond au niveau de la taxe et si ce plafond est dépassé c'est tout bénéfique pour l'association de l'organisation de Balélec. Il trouve que ce serait dommageable que l'on supprime ce point 10 du taux d'imposition.

M. Michel Miéville demande dans quelle catégorie est considérée Balélec, dans les dancings ou dans les bals ? Si c'est dans les bals il modifie son amendement pour mettre au point C, dancings et bals restent inchangés.

M. Jacques Neiryck confirme qu'il s'agit bien d'un bal. Il souhaite insister sur d'autres manifestations qui sont notées au point a. théâtres, expositions de peinture etc. Il trouve absurde de prélever des taxes pour des manifestations qui par ailleurs ont besoin de subventions pour survivre. Ainsi pour les taxes comprises dans le point a il soutient l'idée de détaxer ce genre de manifestation.

M. Michel Miéville modifie son amendement dans le sens « **dancings et bals** » **restent inchangés**.

M. le Président prie M. Miéville de bien vouloir venir corriger son amendement pour en avoir une version définitive.

M. le Président relit l'amendement tel que modifié suite aux précédentes discussions.

- les points a et b de l'article 10 sont mis à zéro.
- dans le cadre du point c dancings et bals restent inchangés du préavis.
- le point kermesse est mis à zéro aussi

- le point d reste inchangé.

Dans ce cadre la discussion est toujours ouverte sur l'amendement.

M. Charles Karlen propose pour simplifier que l'on maintienne cet impôt pour toutes les sociétés à but lucratif et que l'on exonère de l'impôt toutes les sociétés à but non lucratif. Cela viendrait à modifier le texte des exceptions en disant : « **les sociétés sans but lucratif** » au lieu de « les sociétés *locales* sans but lucratif ».

M. Alberto Perez souhaite savoir ce que représente ces 15% pour les revenus de la Commune par année.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que concernant l'année 2007 nous avons encaissé frs. 41'900.-- et dans ce montant il y a environ frs. 35'000.-- pour Balélec.

M. Jean-Louis Radice pense que le grand intérêt de l'amendement proposé c'est d'encourager des Sociétés autres que locales si elles sont épargnées d'un impôt de 15% et ainsi aurons nous peut-être le privilège d'accueillir d'autres spectacles ou sociétés.

M. Christian Maeder, Municipal trouve la démarche de M. Miéville louable, pourtant l'exception écrite confirme bien que les sociétés locales sans but lucratif sont exonérées. IL faut aussi être conscient que si on annule aujourd'hui cette taxe pour toutes les manifestations à venir sur le territoire d'Ecublens on prend un risque avec ce qui pourrait se passer avec l'EPFL et en particulier avec le Centre de Congrès & de Rencontres qui pourraient amener des grandes manifestations qui ne seraient pas à but non lucratif. Si on renonce aujourd'hui à ces 15% nous devons nous reposer la question dans quelques années. Il pense que d'enlever le mot local est bienvenu mais il resterait prudent quant au fait de supprimer cette taxe sans autre réflexion.

M. Alain Blanchoud nous rappelle que cette demande de mettre à zéro ces taxes ne concerne que l'année 2009, puisque nous votons l'arrêté d'imposition chaque année. Il ne s'agit pas de les supprimer mais simplement de les mettre à zéro pour l'année 2009. Si on se rend compte qu'il y a de grosses modifications on pourra toujours les rétablir.

M. Pierre Kaelin, Syndic pense aussi aux concerts futurs que nous pourrions accueillir avec notre Centre de Congrès. Il nous rappelle que cette taxe est une marge de négociation. Si nous devons avoir à Ecublens un Centre de Congrès et de Concerts et si on veut aussi bénéficier peut-être d'une salle à des conditions particulières, le fait de cette taxe est un moyen de négocier. Une fois de plus ce qui est encaissé aujourd'hui est marginal mais cela pourrait être plus important demain.

M. Jean-Pierre Müller propose un amendement dans le sens des propos de M. Maeder. Cet amendement figure en annexe 7 du PV.

M. José Birbaum aimerait savoir si Balélec est une société avec ou sans but lucratif ?

M. Aitor Ibarrola partage l'avis de notre Syndic et préconise aussi la prudence. Pour sa part il va refuser l'amendement de M. Miéville. Il fait un vœu à la Municipalité afin qu'elle évalue les conséquences plus précises de cette modification demandée.

M. Alberto Perez souhaite rebondir sur les propos de M. Kaelin au sujet du Centre de Congrès. A sa connaissance, les Congrès ne sont pas des sociétés ou des organisations à but lucratif. Dans le futur bâtiment est-il prévu à ce point là beaucoup de manifestations prévues qui ne seront pas des congrès.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle qu'il a parlé de concerts. Il y aura des concerts pour rentabiliser ce centre puisque ce sont des investisseurs privés et il faudra rentabiliser les investissements. Il pense qu'il devrait y avoir environ 10 concerts par année.

M. Michel Miéville n'ayant pas encore vu encore la mise à l'enquête de ce Centre de Congrès, aimerait savoir dans quels délais il sera construit ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il a bien compris le message et que pour l'instant il abonde dans la proposition de M. Aitor Ibarrola et souhaite analyser la situation pour pouvoir l'année prochaine présenter peut-être une modification. Il propose au Conseil de suivre la proposition de M. Ibarrola.

M. Amédée Genton pose la question du statut de Balélec, probablement que c'est sans but lucratif. Il rappelle qu'à l'époque il faisait partie d'une organisation (bal de l'entraide) où il y avait de gros revenus mais c'était sans but lucratif puisqu'ils étaient reversés au service social de l'Université. C'est pourquoi il ira dans le sens de l'intervention de M. le Syndic et il rappelle qu'il y a quelques années certains dans ce Conseil avaient dit que Balélec coûtait trop cher. L'amendement de M. Miéville a le mérite de soulever des questions, il faut y réfléchir et analyser mais pour l'instant il faut refuser cet amendement.

M. Jorge Ibarrola souhaite compléter les informations en indiquant que contrairement à ce qu'on a l'air de croire les congrès ne sont pas forcément gratuits et plusieurs sont organisés à but lucratif. Les congrès juridiques notamment sont organisés et génèrent beaucoup d'argent, il croit savoir que les congrès médicaux également. Il pose la question de savoir si l'impôt est prélevé lorsqu'une personne s'inscrit à un congrès de manière forfaitaire ou s'il est uniquement prélevé sur des tickets d'entrées dont on déchire le coupon à l'entrée.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la taxe est prélevée sur le ticket d'entrée mais il va encore contrôler et si nécessaire corrigera au prochain Conseil.

M. Amédée Genton peut donner une réponse partielle mais qui ne vaut pas pour la commune. Il y a une taxe qui est prélevée pour financer ce que l'on demande aux services publics (problèmes de circulation routière, parkings et autres) le reste étant pris dans les frais de location.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit l'amendement de M. Miéville avant de voter, ensuite il ouvrira la discussion et proposera au vote l'amendement de M. J.P. Müller, en cas d'acceptation des 2 amendements ils seront opposés dans un 3^{ème} vote.

Au vote **l'amendement de M. Miéville est refusé** avec 7 oui et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. J.P. Müller. **M. J.-P. Müller** demande la parole pour annoncer que suite aux différentes discussions il retire son amendement. L'amendement étant retiré, la discussion est close sur l'amendement. La discussion est toujours ouverte sur l'article premier, point 10, point 10bis, 11. Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, la discussion n'est pas demandée. La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis no. 17/2008.

M. Aitor Ibarrola pense qu'il y a une erreur à l'article 9 qui ne semble pas être terminée car la phrase n'est pas terminée par un point. Un autre point de cosmétique, il souhaiterait que les unités utilisées soient les mêmes aux différents points. Exemple à l'art.5 on parle de -.95 Fr et plus bas on parle à l'article 7 de 50 cts. La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

Les 2 amendements ayant été rejetés, **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 17/2008 est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 17/2008;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour l'année 2009 tel que présenté par la Municipalité, selon le texte ci-joint.

POINT 6. PREAVIS NO 18/2008 REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL ET ECHELLE DE TRAITEMENTS

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy Blanchoud.
(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part il sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président rappelle que comme précédemment et selon l'article 87 du règlement du Conseil, ce Préavis fera l'objet d'une discussion point par point avant d'être abordé dans sa globalité. Il propose de ne pas voter point après point mais de voter l'ensemble du Préavis à la fin de la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les différents articles de ce règlement.

Art. 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8., 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, pour tous ces points la discussion n'est pas demandée.

Art. 36 **M. Aurélio Musio** est heureux de constater que tout le personnel communal bénéficiera de 5 semaines de vacances. Pourtant, rien de plus n'est offert aux personnes de plus de 50 ans puisqu'elles bénéficiaient déjà de 5 semaines de vacances. En conséquence, il souhaite déposer un amendement. Annexe 8 du PV.

M. le Président demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement. C'est le cas. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close. **Au vote l'amendement de M. Musio est accepté.** Il y a 33 oui 15 contre et 8 abstentions.

La discussion se poursuit sur l'article 36 puis 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62. La discussion n'est pas demandée. A l'article 63 **M. Aitor Ibarrola** propose d'amender cet article. L'amendement figure en annexe 9 du PV.

M. le Président demande si cet amendement est soutenu par au moins 5 Conseillers, c'est le cas aussi il est mis en discussion.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous rappelle que le groupe de travail était composé de 3 représentants de l'Association du personnel et que parmi ces 3 représentants il y avait 2 femmes. En cas de grossesse, la Municipalité dans le cadre du règlement offre déjà 16 semaines, il nous rappelle que le minimum légal est de 14 semaines et il est offert 4 semaines supplémentaires non-payées en cas d'allaitement sur présentation d'une attestation médicale. Il faut savoir que selon la loi nous ne sommes nullement obligés d'accorder un congé non-payé. Le fait de faire figurer cette possibilité dans le règlement est donc un atout pour la femme qui allaite. Nous sommes parfaitement en droit de proposer un congé non-payé d'un mois car de toute façon si la mère n'utilise pas cette possibilité nous sommes tenus de respecter la loi sur la travail qui oblige à la libérer le temps nécessaire pour l'allaitement. Ce qui veut dire que si la mère souhaite allaiter son enfant à des heures assez régulières, la possibilité de le faire

pendant les heures de travail doit être consentie et seule la moitié du temps utilisé doit être compensé. Ceci a été débattu dans le groupe de travail et dans la discussion il est ressorti qu'il ne voulait pas favoriser une mère qui a la possibilité physique d'allaiter par rapport à une collègue qui ne pourrait pas. Il tient à préciser que les 2 femmes qui participaient à ce groupe de travail étaient d'accord sur le principe.

M. Philippe Ecoffey abonde dans le sens de ce qui a été dit par M. le Syndic et il trouve que le règlement et les conditions qui sont faites au personnel communal sont excellentes comparées à certaines entreprises de droit privé. Il est opposé à l'amendement de M. Ibarrola, non pas pour des questions financières mais il trouve qu'il y a une discordance trop grande entre les personnes qui peuvent allaiter et celles qui ne peuvent pas. D'autre part, il estime que prendre 4 semaines de congé pour accueillir son enfant à ses frais sans les mettre à la charge de la collectivité publique ou aux frais de son employeur si on est en économie privée est supportable.

M. Aitor Ibarrola regrette un peu qu'on parle de dames qui peuvent allaiter ou pas, son amendement porte surtout sur le fait que ce serait dommage que des dames doivent renoncer à allaiter pour des raisons matérielles.
La discussion se poursuit sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit l'amendement. **Au vote l'amendement est refusé**, il y a 8 voix pour et 12 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion à l'article 63 puis 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83. La discussion est ouverte sur l'échelle des traitements. La parole n'est pas demandée. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Christophe Cartier aimerait revenir sur l'article 11 qui parle de la conduite pendant le travail. Si c'est valable pour tous les collaborateurs cela voudrait dire que les chefs de service ne pourraient se rendre dans des établissements publics.

M. Pierre Kaelin, Syndic demande d'aller au bout de l'article qui stipule les exceptions.

M. Christophe Cartier dit qu'effectivement il n'a pas été assez loin dans sa lecture, toutefois il aimerait poser une nouvelle question. Est-ce que les collaborateurs qui sont en travail à l'opposé du dépôt et il pense aux employés de l'entretien et de la maintenance, sont-ils autorisés à aller prendre le café dans un établissement public.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond par l'affirmative, ils sont autorisés à aller boire le café dans un établissement public.

M. Aurélio Musio souhaite revenir sur l'article 27 où il est question de descriptions de postes. Existe-t-il une description pour chaque poste des employés de la commune actuellement ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il existe des descriptifs de postes pour une bonne partie du personnel mais pas pour le 100%. Actuellement la Cheffe du personnel travaille la dessus et tout devrait être terminé pour le 1^{er} trimestre 2009. Actuellement donc, il confirme qu'il n'y a pas un descriptif de poste pour tous les postes.

M. Michel Miéville souhaite déposer un postulat. Annexe 10 du PV.

M. le Président informe que le postulat de M. Miéville sera transmis à la Municipalité.

M. le Président poursuit la discussion sur le préavis, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis avec l'amendement qui a été accepté. Au vote, **le préavis 18/2008 est accepté** à l'unanimité moins 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 18/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

après amendement

D'adopter le nouveau règlement du personnel ainsi que l'échelle de base des traitements du personnel communal, tels que présentés.

L'amendement a la teneur suivante :

Art. 36, ajout de la phrase suivante : « dès le 1^{er} janvier de l'année où il atteint ses 50ans, son droit est de 27 jours ouvrables ».

M. Pierre Kaelin, Syndic tient à remercier le Conseil pour l'acceptation de ce règlement pour le personnel. Il tient à remercier officiellement ce soir la Cheffe du personnel ainsi que sa Collaboratrice pour tout le travail qui a été fait. De même, il remercie les délégués de l'Association du personnel qui ont aussi participé à l'élaboration de ce préavis ainsi que ses collègues qui étaient présents et il espère que le personnel communal sera reconnaissant de ce que le Conseil a voté ce soir.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Président ouvre la discussion.

Point 1. **Madame Catherine Gauchoux** souhaite remercier la Municipalité pour la réalisation du chemin.

Point 2. **M. Alain Blanchoud** remercie la Municipalité pour sa réponse bien qu'il soit un peu étonné car il pensait aussi que ce miroir était mal placé. Alors, il demande si il n'est pas possible d'en avoir un de l'autre côté.

M. Michel Farine, Municipal répond qu'après cette demande de Mme Roy Blanchoud ils ont fait venir 2 spécialistes de la signalisation qui ont confirmé que le miroir était en excellente position et que c'est l'emplacement idéal pour ce miroir et qu'il n'est pas nécessaire de doubler ou quadrupler les miroirs à cet emplacement.

Point no 3, **M. Aitor Ibarrola** tient à remercier la Municipalité au nom de M. Georges-Henri Chevallaz absent ce soir pour cette excellente réponse et également remercier au nom de pro-vélo Ecublens qui abonde aussi dans ce sens là.

M. Alberto Perez est étonné qu'à l'avant dernier paragraphe on parle d'une taxe qui sera prélevée pour alimenter un fonds pour le développement durable. De quoi s'agit-il ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il s'agit d'une taxe, qui en cas d'acceptation du Conseil, serait prélevée sur les Kw/h électriques fournis aux destinataires qui ont leur implantation sur Ecublens. Le Préavis sera déposé pour novembre et chacun aura tout loisir de découvrir plus précisément en quoi consiste cette taxe.

M. Alberto Perez remercie M. Maeder pour ses explications et pose la question suivante, au cas où ce préavis serait refusé est-ce que la contribution tomberait à l'eau ou serait-elle maintenue ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il a été mis au budget la somme de frs. 3'000.—et qu'elle ne sera pas enlevée du budget, elle sera maintenue pour 2009.

M. Charles Karlen remarque avec plaisir que la Municipalité cherche des solutions pour promouvoir la mobilité alternative, cependant il pense que la méthode présentée ici n'est pas très bonne et qu'on va rapidement voir les limites de ce système. De plus, il trouve que ce système n'est pas très équitable par rapport aux autres utilisateurs de la mobilité douce et qui ne vont pas forcément utiliser un vélo électrique. Il émet le souhait que la Municipalité fasse une réflexion plus globale pour ce genre de déplacement et pour un système un peu plus juste par rapport à tous les utilisateurs.

Point no 4, **M. Alberto Perez** souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse.

Point no 5. **M. Christophe Cartier** qui se réfère également aux points 6-7. On s'aperçoit que la facture est inférieure au budget de 38%. Il trouve cette différence de 38% énorme. Pour le point 6 la différence est de 12% inférieure et pour le point 7 elle est de 24%. Il s'en réjouit mais il aimerait savoir de quoi proviennent ces différences. Est-ce qu'il y a eu des problèmes lors de l'élaboration des budgets ? Ou de quoi proviennent ces moins-values.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, répond qu'il s'agit de préavis de 2005 et elle ne peut pas répondre pour cette époque de la manière dont les préavis et les devis ont été élaborés. Ces décomptes sont arrivés en Municipalité surtout à titre d'informations et la réponse était la même pour tous les préavis, à savoir que les soumissions étaient inférieures aux offres. Elle ne sait pas sur quels points particulièrement, elle pense qu'il y a des chantiers où il est plus difficile que d'autres d'avoir des montants précis. Si il y a un travail qui est fait auprès de plusieurs entreprises il peut y avoir de grandes variations. Donc, au moment du préavis on se base sur des offres faites par une entreprise et au moment des soumissions on peut faire appel à la concurrence et c'est là que l'on se rend compte que ça fonctionne très bien et que c'est tout bénéfique pour la communauté publique.

Points nos 6-7-8-9-10, la discussion est ouverte. Pour chacun de ces points, la discussion n'est pas demandée, elle est close pour les Communications municipales.

POINT 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président ouvre la discussion.

M. José Birbaum demande la parole. Son intervention est en annexe 11 de ce PV.

M. Alain Blanchoud souhaite déposer un vœu pour le bureau du Conseil. Ce vœu figure en annexe 12 de ce PV.

M. le Président prend acte de ce vœu et le bureau étudiera cette demande et dans le cas où elle serait prise en compte elle sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Didier Lannaz nous informe qu'il a entendu passablement de plaintes concernant la police de l'ouest lausannois. Qu'elle fasse son travail c'est évidemment une bonne chose pour tous, mais la manière d'appréhender les gens pour un simple contrôle ou une infraction mineure est souvent disproportionnée. De plus, elle rechigne à collaborer avec le SDIS Chamberonne en cas d'intervention de ces derniers, ce qui peut conduire à des conséquences ubuesques. Il aimerait faire passer ce message aux délégués du Conseil intercommunal afin qu'eux même en débattent dans le cadre du Conseil intercommunal et fasse valoir que les citoyens de l'ouest ne sont pas forcément des personnes mal intentionnées. Il précise que ces plaintes excluent les anciens agents d'Ecublens.

M. Alberto Perez souhaite remercier le délégué aux SIE SA pour son rapport et aimerait savoir au vu de la bonne santé de ces entreprises, quel bénéfice la Commune en tant que propriétaire tire de cet état de fait.

M. José Birbaum répond que dans les 2 sociétés il y a des dividendes qui ont été versés. Pour SIE SA le dividende s'est élevé à frs. 250'000.—au total et comme notre participation est de 33% nous avons encaissé 33% de ce montant. Concernant TVT Service le dividende se monte à frs. 10.-- par action, exceptionnellement frs. 20.--. pour 2008. Son approche est de dire que le montant est insignifiant et que celui-ci est capitalisé dans la Société pour ses propres besoins futurs.

M. François Massy, Municipal souhaite attirer notre attention sur le marché du SDOL 2008 dont le programme a été mis sur nos tables. Il nous encourage à nous y rendre pour se tenir au courant ou recevoir des informations pour les projets actuellement en cours dans l'agglomération lausannoise et plus particulièrement dans l'ouest lausannois. Il nous donne donc rendez-vous le 1^{er} novembre prochain.

Madame Anne-Claude Gilli nous informe que lors de sa séance du 30 septembre 2008, le Conseil intercommunal AIC, dont elle fait partie avec Mme Nicole Mocanou et M. Jean-Louis Radice pour le Conseil communal d'Ecublens, a accepté à l'unanimité de vendre et de transférer à la Commune de Chavannes-près-Renens les parcelles, le bâtiment avec le mobilier compris de la Planta pour un montant total de frs. 29'456'895.00 ce qui représente pour Ecublens un montant de frs. 4'606'468.75. La balle est actuellement dans le camp de Chavannes, la Municipalité va présenter un préavis à son Conseil communal qui doit encore accepter cette proposition d'achat.

M. Alberto Perez a une question à Mme Gilli, à savoir dans les montants cités est-ce que la part cantonale dont nous parlions autrefois est déjà déduite ?

Mme Anne-Claude Gilli suppose que M. Perez pense au subside. Le subside reste aux Communes puisque ce bâtiment va rester pour l'enseignement public, donc le subside n'est pas réclamé.

M. Alain Blanchoud rappelle aux membres de la Commission de gestion que la première séance débutera mercredi prochain à 20 heures à la salle des Conférences.

La discussion n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun pour sa participation. Il est 22 h 20.

Ecublens, le 26 octobre 2008

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes: 12 pièces